



CHALETS DU LAC DES CASTORS CONTRAT DE LOCATION

LE LOCATAIRE S'ENGAGE À LIRE LES RÈGLEMENTS ET À SIGNER LE PRÉSENT CONTRAT.

Heure d'arrivée : 16 h

Heure de départ : midi ou selon la prochaine location

PAIEMENT

- Paiement par carte de crédit (Amex, Visa, Mastercard), par chèque* ou sur Paypal.
 - Un dépôt non remboursable est exigé au moment de la réservation du chalet.
 - Le montant du dépôt est de 30% de la facture totale (minimum de 150\$).
 - Le solde de la facture est dû à l'arrivée.
- * nous exigeons toutefois un délai de 10 jours ouvrables pour nous assurer de la validité du chèque.
- Une caution remboursable de 300 \$ est exigible pour tout séjour afin de couvrir des dégâts éventuels. Après inspection du chalet, nous nous réservons le droit de retenir une partie ou la totalité de cette caution selon les dégâts constatés.

UTILISATION DU CHALET ET DES ÉQUIPEMENTS

- Selon la description du chalet, il est interdit de dépasser la capacité maximale du nombre de personnes qui peuvent y dormir.
- Seul sont admis sur la propriété les locataires, les personnes qui accompagnent et les invités, tel que déclaré lors de la réservation.
- Il est interdit de faire du camping sur le terrain.
- Il est strictement INTERDIT DE FUMER dans le chalet. Si des odeurs de fumée ou des traces de cigarettes sont détectées dans le chalet, des frais de nettoyage seront retenus à même la caution.
- Tout ANIMAL de compagnie est INTERDIT.
- Les rames, les avirons et les vestes de sauvetage doivent être rangés dans le cabanon.
- Nous vous prions de ne pas utiliser les serviettes blanches, les draps et les couvertures à l'extérieur du chalet. Des serviettes de couleur sont disponibles pour la baignade.

- Il est formellement interdit d'avoir un amplificateur ou des hauts parleurs à l'extérieur.
- Un barbecue est disponible pour la saison estivale (deux au chalet Les Bouleaux). Après chaque usage, vous devez vous assurer que la bouteille de propane est bien fermée.
- Il est possible de faire un feu à l'extérieur, à l'endroit déjà prévu à cet effet (sauf s'il y a interdiction par la municipalité).
- Afin d'assurer la tranquillité des voisins, vous êtes priés de ne pas faire de bruit avant 9 h ou après 22 h.
- En toute saison, les portes extérieures doivent demeurer closes en tout temps pour empêcher les animaux sauvages d'entrer.

POUR VOTRE SÉCURITÉ

Il est essentiel de porter des vestes de sauvetage lors de l'utilisation des embarcations. Le propriétaire des chalets du Lac Des Castors n'assume aucune responsabilité quant aux dommages potentiels matériels et/ou physiques pouvant découler du cours d'eau.

À VOTRE DÉPART

- Vous devez laisser le chalet dans le même état qu'à votre arrivée.
- La vaisselle doit être lavée.
- Les déchets doivent être mis dans des sacs de poubelle en plastique. Ces sacs doivent être bien fermés et déposés dans la grande boîte verte située en bordure de la route.
- Les produits recyclables doivent être déposés dans le grand bac bleu à l'extérieur du chalet.
- Veuillez vous assurer de ne laisser aucun objet personnel dans le chalet, y compris la nourriture, les bouteilles vides et les poubelles. Afin de vous dépanner, nous fournissons certains produits, en petite quantité. Quand ces réserves sont épuisées, il est de votre responsabilité de les remplacer, selon vos besoins, pour la durée de votre séjour.
 - Sel, poivre et sucre.
 - Savon à vaisselle et à lave-vaisselle.
 - Papier hygiénique, essuie-tout et mouchoirs.
 - Sacs de poubelle.

ATTENTION : les savons doivent être sans phosphate et biodégradables et le papier hygiénique sans dommages pour les fosses septiques.

Le non-respect d'un règlement entraînera un avertissement immédiat. Le propriétaire se réserve le droit d'expulser sans dédommagement des locataires qui refuseraient de respecter les règlements de la propriété.

IMPORTANT : Afin de confirmer votre réservation

- Imprimez ce document, il s'agit de votre contrat de location.
- Complétez et signez cette copie papier
- Faites-nous la parvenir par la poste au
1825 rue Panet suite 8, Montréal, Québec H2L 3A1

Suite à la réception et à la validation de votre demande nous vous contacterons pour confirmer l'acceptation de votre demande.

Merci.

J'ai lu et je m'engage à respecter les règlements de locations énumérés ci-dessus.

Ce contrat de location a été lu et signé le :

Pour la période de location du :

Signature du locataire :

Signature du propriétaire :



1825 rue Panet suite 8, Montréal, Québec H2L 3A1